

GRILLE D'ÉVALUATION ÉCOGÎTE®





SOMMAIRE

I	Relation avec le territoire et le site	P1
II	Biodiversité	P4
III	Matériaux locaux et sains	P7
IV	Energie	P12
V	Eau	P21
VI	Confort et santé	P25
VII	Déchets et consommables	P31
VIII	Mobilités	P33
IX	Gouvernance, solidarité, pédagogie	P35

ECOGÎTE® RELATION AVEC LE TERRITOIRE ET LE SITE

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Respect du site et du territoire								
Intégration urbaine, architecturale et paysagère générale		<p>Intégration générale harmonieuse de l'hébergement dans le paysage bâti ou naturel, la topographie : expression architecturale, forme, proportions, couleurs des enduits, volets...</p> <p>1 POINT</p>			Evaluation à l'appréciation du technicien Gîtes de France®		1	
Gêne sur le voisinage et l'environnement immédiat : nuisances acoustiques et diverses générées, prospect solaire...		<p>Hébergement conçu pour minimiser les nuisances acoustiques potentielles envers le voisinage : terrasses et espaces extérieurs éloignés du voisinage et/ou équipés de matériaux peu réverbérants (végétaux, bois...)</p> <p>1 POINT</p>	<p>Hébergement ne créant aucun masque à l'ensoleillement sur les façades des bâtiments environnants</p> <p>1 POINT</p>		Points cumulables		2	
Intégration des éléments techniques		<p>Capteurs solaires thermiques et/ou photovoltaïques intégrés en toiture - dans le plan de la toiture - en casquette ou auvent intégrés - au sol intégrés (végétation)...</p> <p>1 POINT</p>	<p>Intégration des autres équipements techniques par rapport aux angles de vue</p> <p>1 POINT</p>	<p>Tous les câbles enterrés et intégrés dans les façades</p> <p>1 POINT</p>	Points cumulables		3	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Valorisation du potentiel du site (topographie, bioclimatisme, sobriété architecturale)								
Optimiser les avantages topographiques et bioclimatiques de la parcelle		Implantation permettant d'optimiser la topographie de la parcelle (ex : architecture intégrée dans la pente si terrain pentu) 1 POINT	Implantation permettant de capter l'énergie solaire (orientation principale entre SE & SO) / de se protéger du vent dominant en hiver 1 POINT / 1 POINT	Implantation protégeant des nuisances acoustiques existantes 1 POINT	Points cumulables		4	
Amélioration / valorisation du site		Le terrain d'implantation de l'hébergement permet ou a permis de réhabiliter un site détérioré ou pollué 1 POINT	La création de l'hébergement permet de valoriser un bâtiment, une ruine ou une partie de ruine existante 1 POINT	Le coût et l'impact de la déconstruction de l'hébergement ont été appréhendés en phase de conception ou lors de la réhabilitation du bâtiment existant 1 POINT	Points cumulables		3	
Bioclimatisme de l'enveloppe et des abords		L'hébergement comporte au moins un composant solaire passif (mur capteur, serre bioclimatique...) 1 POINT	Bioclimatisme des espaces extérieurs : des zones ludiques et de repos adaptées au confort d'été et au confort d'hiver sont créées ou valorisées 1 POINT		Points cumulables avec les points sur les composants bioclimatiques dans le thème énergie		2	
Chantier de transition écologique (TE)								
Principes généraux du chantier de TE	Des dispositions sont prises pour limiter l'impact du chantier sur les hommes et les milieux naturels (biodiversité)	Hébergement réalisé selon les exigences d'une charte de chantier de TE adaptée aux spécificités territoriales et au climat 1 POINT					1	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Impact sur le site		<p>Le chantier minimise les impacts sur la biodiversité : les arbres et les végétaux sont strictement protégés</p> <p>1 POINT</p>	<p>Les rejets dans le sol et dans l'air sont maîtrisés pendant le chantier</p> <p>1 POINT</p>	<p>Les travaux de terrassement sont limités au strict nécessaire et les terres sont réutilisées sur le site : principe de la recherche du «zéro déblais-remblais»</p> <p>1 POINT</p>	Annexe «Impact sur le site»		3	
Impact sur l'environnement végétal		<p>La végétation existante détruite par la construction de l'hébergement est replantée</p> <p>1 POINT</p>	<p>Les espèces présentes sur le site et alentours sont identifiées et prises en compte dans le projet d'hébergement</p> <p>1 POINT</p>		Points cumulables		2	
Impact sur le voisinage		<p>Le chantier minimise les nuisances pour le voisinage (bruit, vibrations, poussières, odeurs...)</p> <p>1 POINT</p>					1	
Déchets de chantier		<p>Les déchets produits pendant le chantier sont intégralement triés et valorisés à travers les filières de recyclage dédiées et disponibles régionalement</p> <p>2 POINTS</p>					2	
TOTAL						6	24	

ECOGÎTE® BIODIVERSITÉ

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Espaces extérieurs		L'hébergement dispose d'un espace extérieur (<i>a minima</i> : balcon ou terrasse) végétalisé 1 POINT					1	
Végétalisation de l'enveloppe		Toiture ou façade végétalisée à 50 %, avec plantes locales 2 POINTS (4 POINTS si les 2)	Toiture ou façade végétalisée à au moins 80 %, avec plantes locales 3 POINTS (6 POINTS si les 2)				6	
Environnement végétal		Cour végétalisée 1 POINT	Jardin d'une superficie supérieure à 100 m ² 2 POINTS	Parc ou un espace naturel mis à disposition 3 POINTS			3	
Documentation sur les écosystèmes et sur le patrimoine naturel et culturel		Mise à disposition d'ouvrages sur la connaissance des milieux et des écosystèmes, sur la faune et la flore locales, le patrimoine naturel et culturel du territoire et de sensibilisation à l'importance de la sauvegarde de la biodiversité 1 POINT	Mise à disposition d'une documentation sur la faune et la flore spécifiquement dédiée aux enfants 2 POINTS		Points cumulables		3	
Connaissance des espèces animales et végétales, des écosystèmes environnant par l'hébergeur		L'hébergeur identifie les espèces ordinaires 1 POINT	Le propriétaire est en capacité d'identifier la plus grande part des espèces présentes sur le site 2 POINTS				2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Aménagements présents favorables à la biodiversité mis en place par l'hébergeur		Quelques équipements de type : nichoirs, hôtels pour insectes, cavités, gîtes pour les chiroptères, accès aux granges et toitures... 1 POINT	Nombreux équipements de type : nichoirs, hôtels pour insectes, cavités, gîtes pour les chiroptères, accès aux granges et toitures... 2 POINTS				2	
Pratiques de gestion favorables à la biodiversité		Actions et pratiques occasionnelles pour le maintien et le développement de la biodiversité de type : conservation des arbres morts, des tas de bois, des haies, pratique de la fauche / tonte différenciée, tonte tardive, taille en têtard, taille douce... 1 POINT	Actions et pratiques nombreuses et diversifiées pour le maintien et le développement de la biodiversité de type : conservation des arbres morts, des tas de bois, des haies, pratique de la fauche / tonte différenciée, tonte tardive, taille en têtard, taille douce... 2 POINTS	Maintien de couloirs de continuité écologique pour la petite faune (absence de clôtures continues) 1 POINT	Points cumulables entre dispositions 1 & 3 ou 2 & 3		3	
Élimination des espèces invasives ou exotiques et valorisation des espèces locales ou adaptées à la région		Interventions ponctuelles pour l'élimination des espèces invasives, pour la valorisation des espèces ou variétés locales 1 POINT	Interventions régulières et systématiques pour l'élimination des espèces invasives, pour la valorisation des espèces ou variétés locales 2 POINTS		Annexe «Plantes invasives»		2	
Pratiques pour l'entretien des espaces (parcs, vergers, potagers)		L'hébergeur utilise des engrains naturels et d'autres intrants labellisés. L'hébergeur utilise des semences et des plants labellisés "Agriculture Biologique" 1 POINT	L'hébergeur utilise des semences et des plants labellisés "Agriculture Biologique" 1 POINT	L'hébergeur optimise la gestion de l'eau par la pratique du goutte à goutte, du paillage, du stockage et l'utilisation de l'eau de pluie... 1 POINT	Points cumulables		3	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Aménagements des abords de l'hébergement (hautes tiges)		Aire de stationnement végétalisée 1 POINT	Abords de l'hébergement moyennement végétalisés avec des espèces d'arbres locales 1 POINT	Abords de l'hébergement très végétalisés avec des espèces d'arbres locales 2 POINTS	1 & 2 et 1 & 3 cumulables		3	
Aménagements des abords de l'hébergement (arbustes et fleurs)			Abords de l'hébergement moyennement végétalisés avec des espèces d'arbustes et de fleurs locales 1 POINT	Abords de l'hébergement très végétalisés avec des espèces d'arbustes et de fleurs locales 2 POINTS			2	
Eclairages extérieurs / pollution lumineuse		Eclairage extérieur zoné, régulé (cellule photo-électrique et/ou de détection de présence...), orienté vers le sol et n'engendrant pas de pollution lumineuse vers le ciel 1 POINT	Eclairage extérieur zoné, régulé (cellule photo-électrique et/ou de détection de présence...), orienté vers le sol et n'engendrant pas de pollution lumineuse vers le ciel et réglé sur horloge à coupure automatique 2 POINTS				2	
TOTAL POINTS							8	32

ECOGÎTE® MATÉRIAUX LOCAUX ET SAINS

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Structure, gros œuvre et enveloppe								
Fondations		Ouvrage sur pieux ou autres techniques minimisant l'usage du béton 1 POINT	Fondations en pierres 2 POINTS				2	
Dalle basse / dalle haute		Plancher collaborant bois / béton avec bois européen écocertifié 2 POINTS	Sol en bois plein européen écocertifié 3 POINTS , bois plein écocertifié avec label régional, sol en terre ou en pierres 4 POINTS		Annexe «Eco-certification du bois d'œuvre»		4	
Structure porteuse		Structure porteuse mixte: béton de chanvre, béton de bois, béton cellulaire... 2 POINTS	Structure en pierres locales, pisé, briques de terre crue, bauge, terre-paille ou paille porteuse 8 POINTS	Structure en bois européen écocertifié / bois écocertifié avec label régional 6/8 POINTS	Certaines filières vernaculaires sont énergivores et ne donnent pas de points sur ce thème (briques cuites)		8	
Charpente		Charpente en fermettes 1 POINT	Charpente en lamellé-collé 2 POINTS	Charpentes en bois massif européen écocertifié / écocertifié avec label régional 3/4 POINTS			4	
Couverture		Couverture en tuiles traditionnelles 2 POINTS	Couverture en ardoises, lauzes, bardage 2 POINTS				2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Isolation thermique du sol		Isolants thermiques et acoustiques d'origine recyclée 1 POINT	Plus de 50 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosourcée 2 POINTS	Plus de 80 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosurcée 3 POINTS	Le polyuréthane (PU) est exclu il s'agit de mettre en œuvre les bons isolants d'origine biosourcés au bon endroit: paille, liège, laine de chanvre, fibre ou ouate de cellulose, laine de bois, laine de mouton, coton, plume de canard... La valorisation d'isolants recyclés est souhaitable (ex: copeaux de liège par broyage de bouchons dans planchers) mais attention aux conditions d'emploi		4	
Isolation thermique des murs	Verre cellulaire, laine de verre, laine de roche. Le polystyrène expansé (PSE) ou extrudé (PSX) sont acceptés s'ils n'ont pas de HFC, ou HCFC comme agents gonflants	Isolants thermiques et acoustiques d'origine recyclée 1 POINT	Plus de 50 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosurcée 2 POINTS	Plus de 80 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosurcée 3 POINTS			4	
Isolation thermique du toit		Isolants thermiques et acoustiques d'origine recyclée 1 POINT	Plus de 50 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosurcée 2 POINTS	Plus de 80 % des isolants thermiques et acoustiques d'origine biosurcée 3 POINTS			4	
Enduits extérieurs ou bardage		Enduits terre, chaux 1 POINT	Bois européen écocertifié ou bois régional labellisé 2 POINTS		Bois tropical ou non écocertifié exclu		2	
Menuiseries extérieures	Acier, aluminium avec rupteurs de ponts thermiques	Bois européen écocertifié avec capotage aluminium 1 POINT	Bois européen écocertifié ou bois régional labellisé 2 POINTS		Bois tropical ou non écocertifié exclu		2	
Volets extérieurs		Bois européen écocertifié 1 POINT	Bois régional labellisé 2 POINTS		PVC exclu		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Second œuvre et aménagements intérieurs								
Menuiseries intérieures (portes, second jours, placard)		Bois européen écocertifié 1 POINT	Bois régional labellisé 2 POINTS		Bois tropical ou non écocertifié exclu, PVC exclu		2	
Escaliers intérieurs		Bois européen écocertifié ou bois régional labellisé 1 POINT	Pierres locales ou régionales 1 POINT		Bois tropical ou non écocertifié exclu		1	
Cloisonnements intérieurs		Béton cellulaire, carreaux de plâtre 1 POINT	Briques de terre crue, panneaux «Fermacell» avec isolants phoniques biosourcés, bois européen ou régional écocertifié... 2 POINTS		Bois tropical ou non écocertifié exclu		2	
Revêtements de sols	Moquettes synthétiques et parquets stratifiés avec classement B pour l'étiquette «émission dans l'air intérieur»	Moquettes et parquets stratifiés avec classement A = minimum au classement Eurocode «émissions de COV» E1 Carrelage en grès ou terre cuite. Moquettes avec classement GUT et parquets stratifiés avec classement A+ 1 POINT	Dallages en pierre, parquets en bois locaux ou européens écocertifié, sols en linoléum naturel, tapis ou moquettes en matériaux naturels 2 POINTS		PVC exclu		2	
Plafonds et faux plafonds	Plaques de plâtre avec ossature métallique, contreplaqué ou lambris avec classement Eurocode E2, faux plafond métallique	Contreplaqué ou lambris avec classement Eurocode E1 1 POINT	Panneau plâtre fibres de cellulose type «Fermacell», Bois européen ou régional écocertifié 2 POINTS		Plafonds PVC exclus Bois tropical ou non écocertifié exclu		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Enduits intérieurs, peintures, lasures et vernis...	Peintures acryliques	Peintures avec label NF environnement. Peintures avec Ecolabel Européen ou classement «qualité de l'air intérieur» A+. Toutes peintures sans formaldéhydes ⁽¹⁾ 1 POINT	Enduits/badigeons à la chaux, chaux chanvre, terre, terre-paille. Peintures naturelles sans formaldéhydes ⁽¹⁾ et à très faibles taux de composés organiques volatils autres (COV <1g/l). Vernis à la cire naturelle 2 POINTS		Peintures glycéro exclues		2	
Tuyauterie de plomberie	PER (polyéthylène réticulé)				Cuivre toléré mais ressource en phase d'épuisement : à minimiser			
Aménagements extérieurs et VRD								
Terrasses extérieures		Bois européen écocertifié 1 POINT	Bois régional labellisé 2 POINTS	Pierres locales ou régionales 1 POINT	Bois tropical ou non écocertifié exclu Bois de classe 4 à mettre en œuvre		2	
Evacuation, drains		PEHD (polyéthylène haute densité) 1 POINT	Terre cuite ou grès 2 POINTS		L'usage du PVC est à minimiser absolument		2	
Déblais / remblais		Réutilisation in situ de plus de 50% des déblais/ remblais 1 POINT	Réutilisation in situ de plus de 80% des déblais/remblais 3 POINTS				3	
Réutilisation d'éléments du site		Réutilisation d'éléments existants du site dans l'aménagement du projet (pierres, bois...) 1 POINT					1	
Mobiliers extérieurs		Bois européen ou régional écocertifié 1 POINT	Bois ou métal de récupération 2 POINTS		Bois non écocertifié et bois tropical exclus		2	

1 - Les formaldéhydes font partie de la liste des produits cancérogènes de l'OMS

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Filières locales et régionales et minimisation des matériaux neufs								
Filières locales, régionales de matériaux sains et biosourcés		Au moins un quart des volumes de matériaux sains et biosourcés mis en œuvre proviennent de filières régionales (région administrative ou distance de moins de 100 km du site)	Au moins la moitié des volumes de matériaux sains et biosourcés mis en œuvre proviennent de filières régionales. (Région administrative ou distance de moins de 100 km du site)				4	
Soutien partenarial actif à des filières locales de construction écologiques contribuant à leur développement: avec des agriculteurs locaux pour la fourniture d'isolants, de paille (...), des exploitants forestiers ou scieurs locaux (bois d'œuvre, bois de chauffage...), avec des artisans mettant en œuvre des filières locales (menuisiers, ébénistes, tailleurs de pierre...)		Partenariat avec au moins un acteur local	Partenariat avec plusieurs acteurs locaux				3	
Minimisation des matériaux neufs et valorisation du réemploi		Au moins un des éléments principaux mis en œuvre est issu d'une récupération (sans transformation) d'un ouvrage en fin de vie ou d'une filière locale de recyclage	Au moins deux des éléments principaux mis en œuvre sont issus d'une récupération (sans transformation) d'un ouvrage en fin de vie ou d'une filière locale de recyclage	L'hébergement est conçu ou réhabilité pour être déconstruit et non démolir	Cumul possible des dispositions 1 & 3 ou 2 & 3		3	
TOTAL POINTS							17	67

ECOGÎTE® ÉNERGIE

Préambule

Les grilles ci-dessous concernent les hébergements **NEUFS (caractères droits) ou EXISTANTS (italique)**. Lorsqu'on a seulement des caractères droits la ligne concerne à la fois les gîtes neufs et les gîtes existants (pas de différence dans les exigences ni le dans le nombre de points).

La nouvelle RE 2020 (comme réglementation environnementale 2020) s'applique depuis début 2022 aux gîtes neufs et nécessite un calcul long et complexe de plusieurs indicateurs (énergétiques mais aussi environnementaux notamment en termes de bilan carbone) qui doit être fait par un spécialiste. Toutefois la satisfaction des minima Ecogîte® doit permettre «*dans la plupart des cas*»

d'atteindre la RE 2020. Une annexe «*RE 2020*»(Réglementation Environnementale 2020) est dévolue à ce sujet pour montrer les résultats obtenus pour un cas type de gîte. En ce qui concerne les gîtes existants la RE bâtiments existants version 2017 dite «*par éléments*» (paroi par paroi et composant par composant) s'applique et les minima indiqués dans les grilles sont conformes à ces minima.

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Pénalité : points négatifs	Points maxi	Points obtenus
Enveloppe - Isolation								
Murs (sont pris en compte dans cette rubrique les murs donnant sur l'extérieur, les murs en contact avec le sol et les murs sur local non chauffé)	U <0,30 W/ (m ² K)	U <0,25 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,20 W/ (m ² K) 2 POINTS	U <0,13 W/ (m ² K) 4 POINTS	Voir annexe «Caractéristiques thermiques des murs, toitures, planchers, fenêtres». Moins 1 point pour chacun des murs historiques E/O/S non isolé -2 points mur historique Nord non isolé	4		
	U <0,34 W/ (m ² K) Sauf dérogation murs historiques	U <0,3 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,25 W/ (m ² K) 2 POINTS	U <0,18 W/ (m ² K) 4 POINTS		-5	4	
Toitures (sont prises en compte les toitures donnant sur l'extérieur: toitures rampantes et les toitures sur combles)	U <0,16 W/ (m ² K)	U <0,14 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,12 W/ (m ² K) 2 POINTS	U <0,10 W/ (m ² K) 4 POINTS	Voir annexe «Caractéristiques thermiques des murs, toitures, planchers, fenêtres»	4		
	U <0,23 W/ (m ² K)	U <0,20 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,15 W/ (m ² K) 2 POINTS	U <0,10 W/ (m ² K) 4 POINTS		4		

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Pénalité : points négatifs	Points maxi	Points obtenus
Plancher bas sur terre plein ou hérisson	U <0,40 W/ (m ² K)	U <0,30 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,20 W/ (m ² K) 2 POINTS				2	
	<i>Isolant périphérique sur 1,5 m avec U <0,6 W/ (m²K). Si pas d'isolant (-2 pts)</i>	U <0,40 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,30 W/ (m ² K) 2 POINTS			-2	2	
Plancher bas sur vide sanitaire, cave, garage...	U <0,25 W/ (m ² K)	U <0,20 W/ (m ² K) si ventilé sinon U<0,25 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,12 W/ (m ² K) si ventilé sinon U<0,18 W/ (m ² K) 2 POINTS				2	
	U <0,37W/ (m ² K)	U <0,25 W/ (m ² K) si ventilé sinon U<0,30 W/ (m ² K) 1 POINT	U <0,20 W/ (m ² K) si ventilé sinon U<0,25 W/ (m ² K) 2 POINTS		Voir annexe «Caractéristiques thermiques des murs, toitures, planchers, fenêtres»		2	
Fenêtres, baies et portes-fenêtres	Double vitrage bois, bois/alu ou alu à rupture de pont thermique et faible émissivité Uw <1,4 W/ (m ² K)	Argon + faible émissivité + intercalaires «warm-edge» ou Uw <1,3 W/ (m ² K) 1 POINT	Triple vitrage ou Uw <0,9 W/ (m ² K) nord, est et ouest 2 POINTS				2	
	Uw ≤ 1,9 W/ (m ² K)	Uw <1,4 W/ (m ² K) 1 POINT	Uw <0,9 W/ (m ² K) nord, est et ouest 2 POINTS				2	
Volets pour la thermique d'hiver		Volets bois ou brises soleil orientables très étanches à l'air avec R (résistance thermique du volet) >1,00 W / (m ² K) 2 POINTS					2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	Porte étanche en bois plein ou à âme isolante ou porte isolante U<1,2 W/(m²K)		Sas d'entrée avec étanchéité et porte isolante U <1 W/(m²K) 2 POINTS				2	
	$U \leq 2 \text{ W}/(\text{m}^2\text{K})$		Sas d'entrée avec étanchéité et porte isolante U <1 W/(m²K) 2 POINTS				2	
Enveloppe –Ponts thermiques (valeurs à lire sur l'étude thermique préalable au dépôt de PC -obligatoire)								
Mur/ plancher bas sur vide sanitaire Mur /plancher bas sur terre plein	$0,5 > Psi > 0,15$	$Psi < 0,15$ 1 POINT			$Psi > 0,50$ éliminatoire		1	
Mur / plancher intermédiaire	$0,5 > Psi > 0,25$	$Psi < 0,25$ 1 POINT			$Psi > 0,50$ éliminatoire		1	
Mur / plancher haut	$0,15 > Psi > 0,08$	$Psi < 0,08$ 1 POINT			$Psi > 0,15$ éliminatoire		1	
Mur / refend	$0,50 > Psi > 0,20$	$Psi < 0,20$ 1 POINT			$Psi > 0,50$ éliminatoire		1	
Mur/ plancher bas sur vide sanitaire Mur /plancher bas sur terre-plein		$Psi < 0,50$ 1 POINT			Voir annexe «Ponts thermiques» Si un pont thermique n'existe pas (exemple mur / plancher inter dans le cas d'un hébergement de plain-pied), 1 point est tout de même alloué sur cette partie		1	
Mur / plancher intermédiaire		$Psi < 0,50$ 1 POINT					1	
Mur / plancher haut		$Psi < 0,50$ 1 POINT					1	
Mur / refend		$Psi < 0,50$ 1 POINT					1	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Etanchéité à l'air et ventilation hygiénique								
Etanchéité à l'air	Perméabilité à l'air maximale de $0,4 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ sous 4 Pa vérifiée par mesure. Pas d'exigences pour les hébergements réalisés dans l'existant	Perméabilité à l'air maximale de $0,3 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ sous 4 Pa 1 POINT	Perméabilité à l'air maximale de $0,2 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ sous 4 Pa 2 POINTS				2	
Ventilation hygiénique	Conformité réglementaire	VMC simple flux hygroréglable ou ventilation naturelle à détection de CO ₂ 1 POINT		VMC double flux efficacité > 85 % ou ventilation hybride 3 POINTS	Commande manuelle de coupure spécifique bien repérée + coupure systématique en inoccupation ou fonctionnement sur horloge quelques heures/j		3	
	Conformité réglementaire	VMC simple flux hygroréglable ou ventilation naturelle à détection de CO ₂ 1 POINT		VMC double flux efficacité > 85 % ou ventilation hybride 3 POINTS			3	
Apports solaires passifs								
Vitrages capteurs sur façade «Sud» sans masque au soleil d'hiver		1 POINT par tranche de 4 % de surface de vitrage nette par rapport à la surface habitable			Maximum 24 %		6	
Inertie (valorisation effective des apports solaires)		Inertie moyenne (surface inertielle > surface de l'hébergement) 1 POINT	Inertie lourde ou très lourde (surface inertielles > 2 fois la surface de l'hébergement) 2 POINTS		La surface de masse thermique exposée aux apports solaires est prépondérante dans la valorisation des apports solaires		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Pénalité : points négatifs	Points maxi	Points obtenus
Serre solaire, mur trombe ou mur solaire thermique sans masque au soleil d'hiver		1 POINT par tranche de 6 % de surface de vitrage nette par rapport à la surface habitable			Maximum 36%		6	
Chauffage								
Chauffage par énergies renouvelables		<p>Chauffage solaire actif dont la surface des capteurs va de > 10 % et > 20 % de la surface du gîte et appoint conforme au minimum (10 % = 4 ; 13,5 % = 5 ; 17 % = 6 ; > 20 % = 7)</p> <p>4 à 7 POINTS.</p> <p>Dans le cas d'un appoint avec un système électrique</p> <p>2 POINTS pour moins de 17% de surface de capteur et</p> <p>3 POINTS pour plus de 17%</p>	<p>Chauffage bois granulé couvrant plus de 90% des besoins.</p> <p>8 POINTS</p>	<p>Chauffage bûches ou plaquettes couvrant plus de 90% des besoins ou pas de chauffage</p> <p>10 POINTS</p>	<p>Appoint électrique régulé dans salle de bain moins 1 point</p>	-1	10	
Chauffage sans énergie renouvelable	<p>Chaudière gaz ou propane à condensation avec régulation par vanne trois voies en fonction de la température extérieure et robinets thermostatiques rendement PCI>95% PAC air/air avec COP>3,2</p>		<p>PAC air/eau avec COP>4 à la température extérieure de référence de l'hébergement / émetteurs basse température /non réversible</p> <p>2 ou 3 POINTS avec bonus</p>	<p>PAC eau /eau à COP> 4 eau de nappe ou «géothermie» avec sonde verticale ou horizontale / émetteurs basse température /non réversible</p> <p>4 ou 5 POINTS avec bonus</p>	<p>Chaudière fioul exclue</p> <p>Chaussage électrique complet exclu (chaudière électrique, plancher chauffant électrique, radiateurs...).</p> <p>Appoint électrique dans salle de bain moins 1 point.</p> <p>Le bonus de 1 POINT est donné si la PAC utilise le CO2 (R744) comme gaz frigorifique</p> <p>Voir annexe «Fluides frigorigènes»</p>		5	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Calorifuge et émetteur	Calorifugeage de toutes les tuyauteries en chaufferie et locaux non chauffés obligatoire	Plancher chauffant sur + 80 % de la surface chauffée 1 POINT			Le plancher chauffant est un émetteur confortable mais il est peu adapté aux hébergements touristiques à très forte intermittence car il demande des relances de chauffage anticipées et peut, dans certains cas, être la source de surconsommation et/ou d'inconfort notamment dans les pièces de vie Sud avec forts apports internes et/ou solaires. Il devra être sélectionné et dimensionné par un professionnel Voir annexe «Chauffage»			1
Eau chaude sanitaire								
Eau chaude sanitaire par énergie solaire ou autre énergie renouvelable	0,3 m ² de capteur/occupant	Se reporter à l'annexe pour déterminer le nombre de points en fonction de l'orientation, de l'inclinaison, de la zone climatique, du nombre d'occupants et de la surface installée 4 à 10 POINTS	Le bois est utilisé pour l'eau chaude sanitaire uniquement en période de chauffage du bâtiment 6 POINTS	Le bois est utilisé toute l'année pour produire la totalité de l'eau chaude sanitaire 10 POINTS	Si appoint électrique alors maxi 6 points pour 1 m ² de capteurs/occupant Voir annexe «Eau chaude solaire»			10

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Eau chaude sanitaire sans EnR	Chauffe-eau thermodynamique avec COP nominal > 3 si impossibilité motivée du solaire	Chauffe-eau thermodynamique sur air extérieur ou sur air ambiant avec COP nominal > 4. Fonctionnement heures creuses de la tarification électrique uniquement 2 ou 3 POINTS avec bonus	Chauffe-eau thermodynamique sur air extrait avec COP nominal > 5. Fonctionnement heures creuses de la tarification électrique uniquement 4 ou 5 POINTS avec bonus		Bonus de 1 POINT si le chauffe-eau thermodynamique utilise le CO ₂ (R744) comme gaz frigorigène Voir annexe « <i>Fluides frigorigènes</i> »		5	
Calorifuge	Calorifugeage complet et protection durable anti UV des tuyauteries pour la partie du réseau à l'extérieur de l'hébergement							
Autres usages énergétiques								
Cuisson	Energie: moins de 30 % de plaques électriques type effet joule ou vitrocéramiques. Plaques électriques à induction uniquement autorisées. Four électrique de classe A minimum							
Gros électroménager hors four	50 % de classe A+ Pas de classe B ou C	Tous les équipements sont en classe A+, A++ ou A+++ 1 POINT					1	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Pénalité : points négatifs	Points maxi	Points obtenus
Eclairages	Plus de 90% de LED				Halogène sur pied excl. Eclairage fluorescents à ballast électronique tolérés			
Séchage linge	Sèche-linge autorisé uniquement si Classe énergétique A	Etendoir extérieur (sous réserve d'absence de sèche-linge) 1 POINT					1	
TV et audiovisuel	Interrupteurs de veille obligatoires							
Sauna et spa	Chauffage du sauna et / ou du spa par des EnR	Chauffage électrique du sauna et / ou du spa Moins 4 POINTS				-4	0	
Production d'énergie électrique								
Production d'énergie électrique par installation solaire photovoltaïque (*)		1 point / 10 Wc par m ² de structure Maxi 9 POINTS	Les composants des modules solaires PV sont originaires de l'UE 1 POINT		L'installation doit se trouver sur l'hébergement ou le bâtiment directement attenant		10	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Comptage énergétique								
Tous comptages énergétiques		<p>Comptage électrique global spécifique à l'hébergement.</p> <p>Comptage électrique sur usages thermiques de l'électricité pour PAC et CE thermodynamique.</p> <p>Comptabilité énergétique pour le bois et le gaz</p> 2 POINTS	<p>Idem plus comptage volumétrique eau chaude sanitaire spécifique à l'hébergement.</p> <p>Comptage volumétrique eau froide spécifique à l'hébergement. Tenue à jour d'un registre de suivi énergétique avec les nuitées d'occupation et le nombre d'occupants</p> 4 POINTS	<p>Idem plus compteur de calories spécifique dans le cas de systèmes de chauffage à eau chaude</p> 5 POINTS			5	
Fourniture d'énergie électrique								
Fourniture d'énergie électrique		<p>Site isolé équipé d'une source de production majoritairement renouvelable (installation également valorisée par ailleurs sur la thématique énergie)</p> 1 POINT	<p>Souscription à une offre d'électricité verte sur la base d'achat de «<i>Certificats Verts</i>» ou «<i>Certificats Garantis d'Origine</i>»</p> 2 POINTS	<p>Souscription à une offre d'électricité verte dont le fournisseur achète directement l'énergie renouvelable à des producteurs</p> 3 POINTS			3	
TOTAL						19	80	

ECOGÎTE® EAU

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Economie d'eau potable et valorisation d'eaux renouvelables								
Toilettes	Chasse à double débit obligatoire avec un débit maxi 3L/6l	Chasse 2L/4L 1 POINT	Alimentation principale par de l'eau non potable (récupération eau de pluie, eaux grises) 2 POINTS	Toilettes sèches (plus de 50%) 2 POINTS	Points cumulables		5	
Douches et autres points de soutirage d'eau potable	Pomme de douche à débit modulable ou avec aérateur et aérateurs sur tous les points de puisage intérieurs Maximum 9 L/mn							
Réducteur de pression aux points de puisage et détection des fuites d'eau potable		Bâtiment équipé d'un réducteur de pression pour avoir moins de 3 bars aux points de puisage 1 POINT	Installation d'un système de détection des fuites d'eau potable 1 POINT		Points cumulables		2	
Comptage des consommations d'eau	Exigences réglementaires				Sous-comptage par usage très recommandé essentiel pour le suivi et la détection des fuites			
Arrosage	Jardin adapté au climat et maximum 20 m ² de jardin arrosable à l'eau de ville	Absolument aucun arrosage des espaces végétalisés ou arrosage à l'eau de pluie, avec l'eau d'un puits ou des eaux de récupération (eaux grises) 1 POINT	«Paillage» de tous les végétaux 1 POINT		Points cumulables		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Lave-vaisselle	Classe B (étiquette depuis mars 2021) ou A++ (étiquette antérieure)	Classe A (étiquette depuis mars 2021) 1 POINT			Voir étiquette énergie de l'équipement		1	
Lave-linge	Classe B (étiquette depuis janvier 2021) ou A++ (étiquette antérieure)	Classe A (étiquette depuis janvier 2021) 1 POINT	Alimentation du lave-linge en eau de pluie ou eau du site 2 POINTS		Voir étiquette énergie de l'équipement		2	
Valorisation d'eau du site		Utilisation d'eau du site (source, puits, forage...) pour plus de 50 % des besoins 1 POINT	Utilisation d'eau du site (source, puits, forage...) pour 100 % des besoins 2 POINTS				2	
Récupération de l'eau de pluie (EP) adaptée aux besoins et au climat		Récupération & stockage sanitaire irréprochable de l'EP dans une citerne d'un volume supérieur à 0,5 m ³ par hébergement et servant à un usage extérieur uniquement 1 POINT	Récupération & stockage sanitaire irréprochable de l'EP dans une citerne d'un volume supérieur à 1 m ³ par hébergement et servant à un usage extérieur uniquement 2 POINTS	Récupération & stockage conformes à la réglementation de l'EP dans une citerne d'un volume supérieur à 5 m ³ et alimentant, via un double réseau, certains usages de l'hébergement 3 POINTS			3	
Eaux usées & assainissement								

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Assainissement, filtration et valorisation des eaux usées	Conformité aux règles du cahier des charges Gîtes de France® et à la réglementation en vigueur			Système d'épuration phyto-planté individuel ou collectif validé par un professionnel spécialisé au terme d'une étude circonstanciée 3 POINTS			3	
Rejets potentiels de produits toxiques dans le réseau	Recommandations pour éviter les rejets de produits toxiques dans le réseau d'eaux usées							
Gestion de l'eau sur la parcelle								
Artificialisation des abords du gîte		Au moins 50 % de la périphérie du gîte est en pleine terre 1 POINT	Au moins 80 % de la périphérie du gîte est en pleine terre 2 POINTS		Il s'agit de maximiser les surfaces de pleine terre et filtrantes autour du gîte		2	
Rejet d'eau de pluie au réseau d'eau pluvial		Des dispositifs permettent de réduire le débit d'eau rejeté au réseau (noues, bassins...) 1 POINT	Aucun rejet au réseau (tout est infiltré sur la parcelle) 2 POINTS				2	
Piscines et bassins								

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Pénalité : points négatifs	Points maxi	Points obtenus
Piscines et bassins	Piscine non chauffée (sauf par EnR) à régulateur automatique de pH + traitement à l'oxygène actif ou traitement au sel (sous réserve de compatibilité avec règlement sanitaire) + volume maximal de 50 m ³ pour les hébergements jusqu'à 8 personnes ou 75 m ³ pour les hébergements de plus de 8 personnes Moins 4 POINTS	Piscine non chauffée (ou chauffée uniquement par des EnR) à régulateur automatique de pH et eau de remplissage locale (eau de pluie, eau de puits ou de forage) 1 POINT	Piscine naturelle en eau du site à traitement phyto-planté et non chauffée (sauf par EnR) 2 POINTS			-4	2	
TOTAL						4	26	

ECOGÎTE® CONFORT ET SANTÉ

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Confort thermique d'été								
Protection végétale		Arbres à feuilles caduques (espèces locales non allergènes) le long des façades de l'Est au ONO de l'hébergement 1 POINT	Treilles végétales (espèces locales non allergènes) le long des façades de l'Est au ONO de l'hébergement 2 POINTS		Points cumulables. Les points liés aux impacts du végétal sur le confort et la biodiversité sont cumulables		3	
Toiture ou façade végétalisée		Toiture ou façade végétalisée à au moins 50% 2 POINTS (4 points si les 2)	Toiture ou façade végétalisée à au moins 80% 3 POINTS (6 points si les 2)				6	
Ombrage et réflexion du rayonnement solaire sur le parking et le bâtiment (albédo)	Parking minéral ou bitumé éloigné de 4 m de la façade de l'hébergement	Parking ombragé avec des espèces de haute-tige adaptées au climat du site 1 POINT	Parking de couleur claire (coefficients de réflexion >0,6) 1 POINT	Murs extérieurs de l'hébergement de couleur claire (coefficients de réflexion >0,6) 1 POINT	Points cumulables. Voir annexe «Coefficients de réflexion»		3	
Espaces extérieurs ombragés		L'hébergement bénéficie d'une terrasse ou d'un espace extérieur ombragé et protégé 1 POINT			Outre le végétal, les matériaux naturels (sagne, canisses) sont à privilégier		1	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Protection solaire des ouvrants	Conformité RE 2020 et RE Existant 2017 (Voir annexe «RE 2020»)	Brise-soleil fixes sur façades de l'Est au ONO 1 POINT	Brise-soleil orientables, stores extérieurs clairs, volets persiennes sur façades de l'Est au ONO. Facteurs solaires <0,15 3 POINTS		Des dispositifs de protection solaire seront nécessaires pour satisfaire à la RE 2020 dans certains cas pour les hébergements neufs et RE 2017 pour les hébergements existants		3	
Inertie		Inertie moyenne de l'hébergement: surface inertie supérieure ou égale à celle de l'hébergement (par exemple plancher bas lourd) 1 POINT	Inertie forte de l'hébergement: surface inertie supérieure ou égale à deux fois celle de l'hébergement (par exemple plancher haut et bas lourds) 2 POINTS	Inertie très forte de l'hébergement: surface inertie supérieure ou égale à trois fois celle de l'hébergement (par exemple plancher haut et bas lourds et murs ou refends lourds) 3 POINTS	Une certaine inertie sera nécessaire pour satisfaire à la RE 2020 dans certains cas pour les hébergements neufs. Des schémas explicatifs seront fournis en annexe RE 2020		3	
Potentiel de ventilation naturelle		Ventilation possible de l'hébergement sur 2 orientations 2 POINTS	Ventilation traversante (façades opposées) 3 POINTS	Ventilation par une façade associée à un patio ou une cour intérieure ou à des tourelles verticales 3 POINTS	Voir annexe «Ventilation»		3	
Porosité des façades	Conformité RE 2020 (Voir annexe «RE 2020»)	Au moins 2 ouvrants par façade pour la ventilation d'été et plus de 15% de porosité 2 POINTS	Au moins 4 ouvrants par façade pour la ventilation d'été ou au moins 2 ouvrants et plus de 25% de porosité 4 POINTS		Voir annexe «Ventilation»		4	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Brasseurs d'air plafonniers	Installation réglementaire et selon les règles de l'art	Installation dans les chambres de l'hébergement 2 POINTS	Installation dans les chambres et le séjour de l'hébergement 4 POINTS		Des brasseurs d'air pourront être nécessaires pour satisfaire à la RE 2020, dans certains cas pour les hébergements neufs. Rappel : climatisation proscrite Voir annexe « Ventilation »		4	
Rafraîchissement adiabatique	Réalisation selon les règles de l'art	Installation dans les chambres de l'hébergement 2 POINTS	Installation dans les chambres et le séjour de l'hébergement 3 POINTS		Rappel : climatisation proscrite		3	
Puits climatiques		Mise en œuvre d'un puits climatique (puits canadien, puits provençal...) dans les règles de l'art 2 POINTS			Voir annexe « Ventilation » Rappel : climatisation proscrite		2	
Confort thermique d'hiver								
Protection des vents et du froid		L'hébergement est protégé des vents d'hiver (espaces tampon, arbres à feuilles persistantes) 1 POINT	Présence d'un sas d'entrée 1 POINT		Points cumulables		2	
Pièces ensoleillées et apports solaires passifs		L'hébergement a au moins une pièce orientée entre le SE et le SO 1 POINT	L'hébergement a au moins deux pièces orientées entre le SE et le SO 2 POINTS	L'hébergement bénéficie d'une serre bioclimatique attenante orientée entre le SE et le SO d'une surface de plus de 20 % de la surface de l'hébergement 2 POINTS si > 20% 3 POINTS si > 30% 4 POINTS si >40% et plus	La serre sera munie de dispositifs de gestion du confort d'été		6	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Terrasse ensoleillée		L'hébergement bénéficie d'un espace extérieur ensoleillé en hiver et protégé des vents froids 1 POINT					1	
Chauffage	Exigences réglementaires	Présence d'un poêle ou d'un insert dans l'hébergement 2 POINTS			Bien-être apporté en hiver par la vision de la flamme		2	
Confort acoustique								
Transmission acoustique	Exigences réglementaires	Traitement acoustique Rw de la paroi entre les chambres de l'hébergement supérieur à 50 dB 2 POINTS			Voir annexe «Acoustique»		2	
Bruits techniques	Exigences réglementaires	Le choix des équipements techniques a pris en compte la dimension acoustique 1 POINT					1	
Confort lumineux et visuel								
Vue sur l'extérieur		L'hébergement permet une vue de qualité 1 POINT	L'hébergement bénéficie d'une vue de qualité exceptionnelle 2 POINTS		Laissé à l'appréciation du technicien des Gîtes de France®		2	
Apports de lumière naturelle	Exigences réglementaires (voir annexe)	La surface des baies est au minimum de 20% de la surface des murs 1 POINT	Présence d'un puits de lumière (ou patio intérieur) 2 POINTS				2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Distribution de lumière naturelle		Murs intérieurs et plafonds de couleur claire 1 POINT	Seconds jours dans plus de 50 % des portes ou cloisons intérieures 1 POINT	Conduits de lumière 1 POINT	Points cumulables Voir annexe «Lumière naturelle»		3	
Confort olfactif et qualité d'air								
Locaux odorants (parking, locaux poubelle ...) et parfums		Pas de parking/garage fermé, chaufferie, local déchets communiquant avec l'hébergement ou bien des dispositions adaptées sont prises 1 POINT	Plantation de haies et de fleurs locales non allergènes à proximité de l'hébergement 1 POINT		Points cumulables		2	
Qualité d'air (évacuation des polluants)	Exigences réglementaires	Toutes les pièces disposent d'au moins une fenêtre ou un ouvrant de toiture donnant sur l'extérieur 1 POINT	Installation d'un CO2 mètre pour contrôler la qualité d'air 1 POINT		Points cumulables		2	
Qualité d'air (contrôle des émissions intérieures)	Exigences réglementaires. Aucune émission de formaldéhyde	Les matériaux de revêtements et le mobilier minimisent la pollution intérieure Mini A+ pour toutes les peintures et lasures 1 POINT			Points cumulables		1	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Pollution électromagnétique et radioactivité	Prises de courant à proximité immédiate (<50 cm) des têtes de lits	Prises réseaux en remplacement du Wi-Fi permanent. Interrupteurs automatiques de champ sur les circuits dédiés des chambres 1 POINT	Il n'y a ni transformateur ni ligne à haute tension à proximité de l'hébergement 1 POINT	Une mesure de radioactivité naturelle est réalisée pour les hébergements situés dans les départements à risque afin d'adapter les mesures de protection contre le radon 1 POINT	Points cumulables		3	
Risques sanitaires liés à l'eau	Exigences réglementaires	Le risque de stagnation d'eau pouvant favoriser les moustiques est supprimé, en toiture, sur les terrasses et au sol de l'hébergement 1 POINT					1	
TOTAL							16	65

ECOGÎTE® DÉCHETS ET CONSOMMABLES

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Déchets d'activités de la structure								
Tri des déchets	Tri réglementaire sur la Commune ou la Communauté de Communes. Documents sur le tri des déchets. Récupération des déchets dangereux (piles...)	Récupération et valorisation de déchets spécifiques : bouchons de liège, capsules café... 1 POINT					1	
Compostage		Compostage <i>in situ</i> des déchets organiques accessible aux occupants et entretenu 1 POINT					1	
Poulailler		Présence d'un poulailler 1 POINT			Pas de dimension minimum		1	
Consommables								
Produits d'entretien	Tous les produits d'entretien fournis dans l'hébergement sont écolabellisés et biodégradables							
Papier	Utilisation de papier écolabellisé NF environnement ou issu des forêts éco-gérées labellisées pour la communication relative à l'hébergement							

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Produits d'accueil	Utilisation d'articles de toilette tels que shampoings, savons et autres produits écolabellisés	Utilisation exclusive d'articles de toilette écolabellisés non jetables (rechargeables et réutilisables) tels que shampoings, savons et autres produits 1 POINT					1	
Alimentation et couverts	Pas de couverts, assiettes, verres en plastique non réutilisables	Plus de 20 % des aliments proposés sont produits sur le site 1 POINT	Plus de 40 % des aliments proposés sont d'origine biologique et locale 2 POINTS	Plus de 80 % des aliments proposés sont d'origine biologique et locale 3 POINTS	Cumul possible 1 et 2 ou 1 et 3		4	
Autres actions favorisant l'économie locale		L'hébergeur adhère à une AMAP 1 POINT	L'hébergeur adhère à une autre action de soutien à l'économie locale (monnaie locale...) 1 POINT		Cumul possible 1 et 2		2	
TOTAL						3	10	

ECOGÎTE® MOBILITÉS

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Accès à l'hébergement en bus ou train	Mise à disposition d'horaires de bus et train	Ligne de bus quotidienne ou gare située à moins de 2 km à pied de l'hébergement 1 POINT					1	
Accès à l'hébergement en mode doux		Voies piétonnes ou chemin permettant l'accès à l'hébergement 1 POINT	Voies cyclables sécurisées permettant l'accès à l'hébergement 1 POINT		Points cumulables		2	
Auto-partage		Information sur les possibilités d'auto-partage depuis l'hébergement 1 POINT	Existence d'une station d'autopartage à moins de 2 km de l'hébergement ou initiative d'auto-partage 2 POINTS				2	
Véhicules électriques		L'hébergement est équipé d'une borne de recharge ou de prises renforcées pour véhicules électriques 2 POINTS					2	
Stationnement véhicules		Les stationnements sont filtrants (végétalisation du sol, stabilisé...) ou ombragés 1 POINT	Les stationnements sont filtrants et ombragés 2 POINTS				2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Déplacements doux depuis l'hébergement (vélo, VAE, roller, cheval)	Espace pour ranger et attacher les vélos de manière sécurisée	Location de vélo, de VAE, de rollers ou de chevaux possible sur site 1 POINT	Prêt de vélos ou de modes de déplacement doux compris dans la location du gîte 2 POINTS				2	
Randonnée et promenade	Distribution de documentation et cartes présentant les sentiers de promenade et de randonnée ou les parcs naturels situés à proximité	Sentiers de randonnée ou d'interprétation au départ du gîte (y compris internes au site) 1 POINT	Offre de randonnées accompagnées en mode doux (à pied, à vélo, à cheval) 1 POINT		Points cumulables		3	
Compensation carbone		Information sur la compensation carbone pour la venue dans l'hébergement 1 POINT	Engagement de bonus commercial pour l'hébergé s'il s'est rendu à l'hébergement par un mode de transport à faible impact 2 POINTS	Engagement de prise en charge ou de dédommagement pour la compensation carbone liée à la venue dans l'hébergement 2 POINTS	Dispositions 1 & 2 ou 1 & 3 cumulables		3	
TOTAL						5	17	

ECOGÎTE® GOUVERNANCE, SOLIDARITÉ ET PÉDAGOGIE

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Gouvernance sociale, principes de solidarité et de pédagogie								
Mixité sociale et évolution	Respect strict de la réglementation handicapés dans les gîtes neufs	L'hébergement va significativement au-delà des obligations réglementaires pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite 1 POINT	L'hébergement dispose du label Tourisme et Handicap 1 POINT	L'hébergement est évolutif/modulable afin de pouvoir être modifié et/ou affecté à un autre usage 1 POINT	Dispositions 1 & 3 ou 2 & 3 cumulables. Il faudrait aussi encourager sans contraindre l'accessibilité dans les gîtes qui ne sont pas accessibles		3	
Soutien à l'économie écologique, sociale et solidaire et aux entreprises locales		A minima deux artisans ayant travaillé sur le chantier disposent du label «éco-artisans» 1 POINT	Au moins 40% des entreprises du projet d'hébergement sont basées localement (département du projet et limitrophes) 1 POINT	Au moins 80% des entreprises du projet sont basées localement (département du projet et limitrophes) 2 POINTS	Dispositifs 1 et 2 ou 1 et 3 cumulables		3	
Partenariat actif et opérationnel avec des organismes locaux et régionaux de type : offices du tourisme, associations de défense de l'environnement, du patrimoine, PNR, ...		Partenariat actif avec une structure 1 POINT	Partenariat actif avec plusieurs structures et implication personnelle de l'hébergeur 2 POINTS		L'hébergeur fait la promotion active d'évènements culturels et écologiques locaux (y compris festifs et conviviaux) et en facilite l'accès		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Promotion de l'hébergement		L'hébergement est majoritairement commercialisé selon des modalités respectueuses du développement économique local 1 POINT	L'hébergement est exclusivement commercialisé selon des modalités respectueuses du développement économique local; l'hébergeur ne fait pas appel aux services de plateformes délocalisées 3 POINTS				3	
Conception du projet et pédagogie du chantier		La conception du projet d'hébergement est réalisée par un architecte diplômé en concertation avec le technicien Gîtes de France® en charge du dossier 2 POINTS	Le chantier de l'hébergement fait l'objet d'un chantier participatif 2 POINTS				4	
Information et sensibilisation								
Documentation	Questionnaires remis aux occupants. Documentation à disposition informant les occupants: sur la conception écologique globale, sur les mesures de limitation des consommations d'eau et d'énergie, sur le choix et l'usage des produits d'entretien respectueux de l'environnement, sur le traitement des déchets mis en place (tri sélectif, lagunage)	Documentation particulière fournie et tout autre effort réalisé en ce sens (affichage par tableau à LED des consommations et productions énergétiques.) 1 POINT	Jeux éducatifs autour des performances environnementales de l'hébergement, etc. 1 POINT		Points cumulables		2	

	Minimum requis	Disposition 1	Disposition 2	Disposition 3	Observations	Points mini. total	Points maxi	Points obtenus
Sensibilisation à l'environnement naturel	Information quant aux potentialités de sa région et aux dynamiques locales de la protection de l'environnement naturel	Mise à disposition de matériel et de littérature encourageant à la découverte de l'environnement naturel 1 POINT	Identification d'un parcours accessible à pied d'initiation à l'environnement aux alentours de l'hébergement, ou – en cas d'absence – mise à disposition d'un dossier documenté avec cartes. 1 POINT		Points cumulables		2	
Participation et pédagogie		Les hôtes sont sensibilisés aux écogestes à appliquer dans l'hébergement 1 POINT	Les hôtes reçoivent l'information nécessaire (écrite et orale) à la bonne utilisation de l'hébergement et de ses équipements (affichettes, documents...) 2 POINTS		Points cumulables. Voir annexe « <i>Participation et pédagogie</i> »		2	
Retours d'expérience	Bilans quantitatifs annuels remis à Gîtes de France®	Le porteur de projet s'engage à permettre aux Gîtes de France® de rendre son projet accessible à d'autres porteurs de projets 1 POINT	Le porteur de projet s'engage à faire un retour qualitatif et quantitatif détaillé sur les usages et performances de son hébergement 2 POINTS		Voir annexes « <i>Retours d'expérience</i> » et « <i>Participation et pédagogie</i> »		3	
TOTAL						6	25	